

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités
Territoriales et notamment les Articles

L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 et
L2213-6,

Vu le Code Général de la propriété des
personnes publiques, donnant lieu au
paiement d'une redevance et notamment
l'Article L2125-1,

Vu la Délibération n°VA_DEL_2016_175,
relative aux droits d'occupation du domaine
public pour emprise de travaux ;

Considérant la demande présentée par
l'entreprise VINCI CONSTRUCTION et
sous traitant entreprise SOGEA CARONI
sollicitant l'autorisation d'occuper
provisoirement une partie du domaine
public, rue Jean VILAR au droit du
bâtiment N°7, pour le compte du bailleur
Logis Métropole, afin de réaliser des
travaux de réhabilitation de 92 logements, il
convient de prolonger notre arrêté 2020-
27827 en date du 02/11/2020.

N°2020-27931.

ARRETONS

ARTICLE 1.

Notre arrêté 2020-27827 est prolonger dans les mêmes condition jusqu'au 8 mars 2021

ARTICLE 2.

Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à : 1289.60€ (0.31m2 x 65m2 x 64 jours) du 4 janvier 2021 au 8 mars 2021 les travaux étant réaliser par l'entreprise SOGEA CARONI.

N°2020-27931.

ARTICLE 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 4.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 - 59028 LILLE Cedex,
- Police municipale de Villeneuve d'Ascq,
- L'entreprise SOGEA CARONI 106, quai de Boulogne CS 60164 59053 Roubaix Cedex.

FAIT A VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 8 décembre 2020,
Le Maire,

Gérard CAUDRON



Affiché le : **15 DEC. 2020**